

N°2023-19

**CHAUMONT HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT**

Bureau du Conseil d'Administration du 11 AVRIL 2023

**DELIBERATION**

Modification de l'autorisation de programme pour la  
réhabilitation de 3 logements situés 8 rue Henri Dunant à  
Chaumont

Le Bureau du Conseil d'Administration de Chaumont HABITAT s'est réuni au Siège, 51 rue Robespierre à CHAUMONT, le 11 avril 2023 à 14 heures sous la présidence de Christine GUILLEMY, Présidente.

Membres du Bureau : 7

Présents : 5

Christine GUILLEMY, Frédéric ROUSSEL, Pierre ETIENNE, Didier COGNON, Françoise GRATAROLI

Excusés : 2

Stéphane MARTINELLI, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON

Procurations : 2

Stéphane MARTINELLI donne pouvoir à Frédéric ROUSSEL, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON donne pouvoir à Didier COGNON

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R.421-16,

Madame la Présidente rappelle la délibération du 25 janvier 2021 autorisant un programme de restructuration de 3 logements de grande typologie en 12 logements de type 1.

Cependant, lors des premières études de Maîtrise d'Œuvre, il s'est avéré que l'estimation du montant des travaux ne permettait pas de trouver un équilibre financier pour cette opération.

Aussi, il est proposé de modifier le programme en adaptant les 3 logements à la colocation.

L'EPRD 2023 voté par délibération du 24 janvier 2023 présente un prévisionnel de dépenses d'investissement correspondant à cette opération.

Le prix de revient prévisionnel de ces opérations s'élève à 413 975,00 € TTC

- 1) Les dépenses sont évaluées à :

DEPENSES	MONTANT TTC
Charges foncières	0
Travaux	344 235,00 €
Honoraires et autres	69 740,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>413 975,00 €</b>

- 2) Le financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES	MONTANT TTC
Dégrèvement TFPB pour travaux PMR	94 180,00 €
Dégrèvement TFPB pour travaux économie d'énergie	49 250,00 €
Valorisation Economie d'Energie	20 144,00 €
Prêt CDC	209 004,00 €
Fonds propres	41 397,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>413 975,00 €</b>

- 3) Calendrier prévisionnel :

Début de la mission de maîtrise d'œuvre : mars 2023.

Début des travaux : janvier 2024

Réception : juillet 2024

- 4) Conditions locatives :

Une augmentation de loyer est envisagée dans la limite du loyer plafond. En complément sous réserve d'acceptation des services de l'Etat, il envisagé de mettre à jour le coefficient de vétusté.

5) Conditions d'exécution :

Les dépenses et le plan de financement seront révisés et présentés aux membres du Bureau aux étapes suivantes :

- Validation de l'élément de mission avant-projet définitif.
- Notification des marchés de travaux.
- A l'établissement du décompte général définitif avec affectations des fonds propres.

Le Bureau, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser le programme de travaux de réhabilitation des logements situés 8 rue Henri DUNANT à CHAUMONT.
- D'autoriser le Directeur général à signer tout acte afférent.
- D'autoriser le Directeur Général à recourir à l'emprunt auprès des partenaires financiers et institutionnels.
- D'autoriser le Directeur Général à déposer toutes les demandes de financement auprès des partenaires institutionnels et financier.
- D'autoriser le Directeur Général à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt.
- D'autoriser le Directeur Général à solliciter l'Agglomération de Chaumont pour la garantie de ce prêt.
- D'autoriser le Directeur Général à signer les contrats de marchés.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2021-09 du 25 janvier 2021.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Christine GUILLEMY



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture.